

La nouvelle organisation de la Direction générale de la Santé

Structures et missions

Le 13 mai 2007, la Direction générale de la santé s'est dotée d'une nouvelle organisation. Objectifs : renforcer son action dans le domaine de la prévention, mieux gérer les urgences et les menaces sanitaires, améliorer sa gouvernance, sa performance, sa capacité d'analyse stratégique et de pilotage des opérateurs et partenaires.

Les textes

- Décret n°2007-840 du 11 mai 2007 relatif à l'organisation de l'administration centrale du Ministère chargé de la santé et modifiant le code de la santé publique.
- Arrêté du 11 mai 2007 portant organisation de la Direction générale de la santé en services et sous directions.
- Arrêté du 11 mai 2007 portant organisation de la Direction générale de la santé en bureaux.
- Arrêté du 11 mai 2007 relatif à l'organisation, aux attributions et aux moyens du service du Haut fonctionnaire de défense et de sécurité auprès des ministres chargés des affaires sociales.

Des grandes missions conservées mais mieux définies

- Améliorer l'état de santé général de la population et diminuer la morbidité et la mortalité.
- Protéger les personnes des menaces pesant sur leur santé, en assurant la gestion des risques sanitaires ainsi que celle des alertes et urgences sanitaires et la préparation aux menaces exceptionnelles.
- Contribuer à la qualité et à la sécurité du système de santé ainsi qu'un égal accès à ce système.

> Quelques modifications :

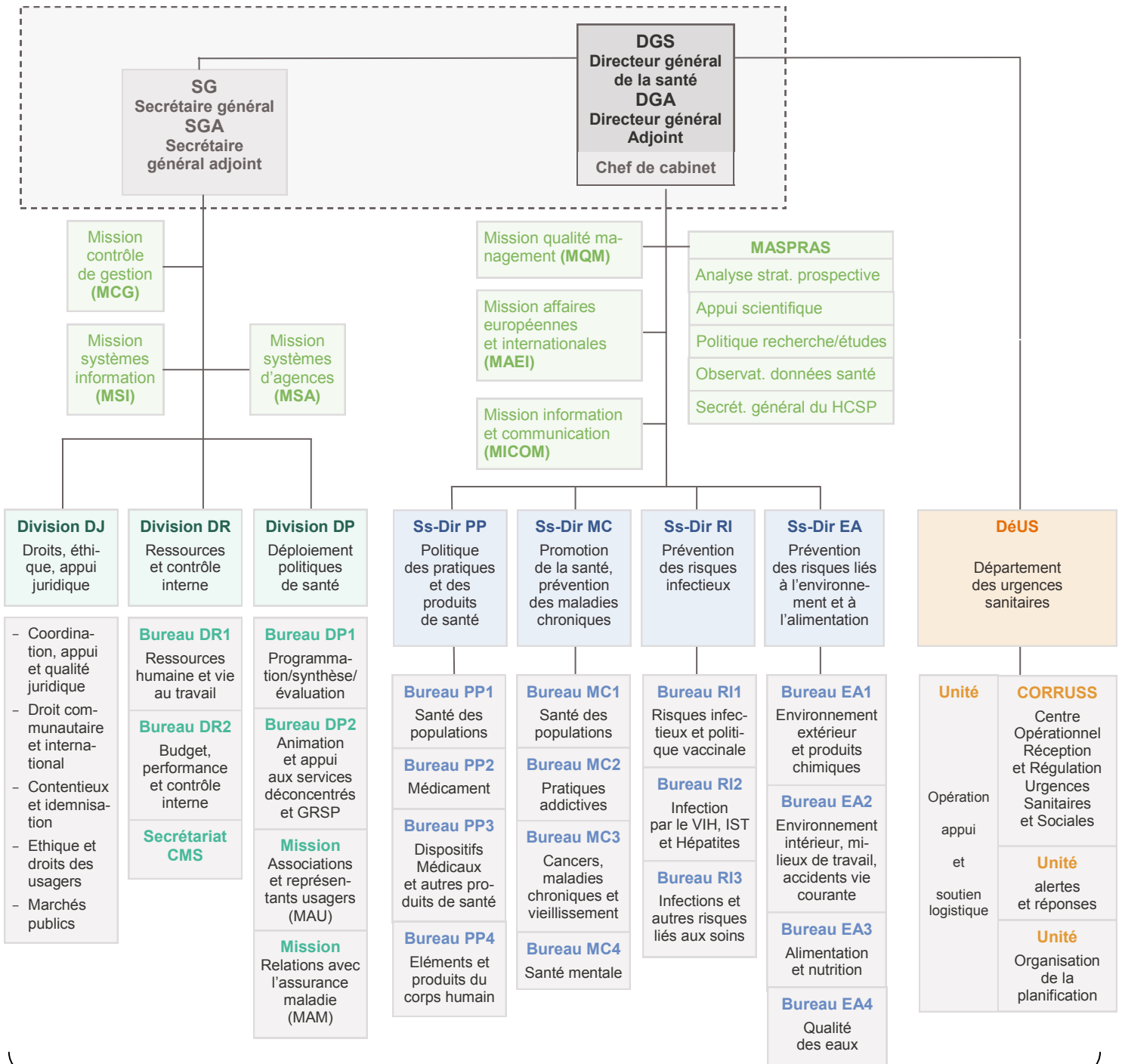
une nouvelle répartition des compétences entre la DGS et d'autres services.

- Une tutelle unifiée sur les agences et établissements publics: transfert, de la DAGPB (début 2006) vers la DGS, **de la tutelle administrative et financière** exercée par l'administration centrale sur les organismes et établissements publics ;
- Des compétences clarifiées par rapport à la Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins (DHOS);
- **Une meilleure intégration des services en matière de sécurité sanitaire** : le responsable du département des urgences sanitaires devient également Haut fonctionnaire de défense adjoint, en charge du pôle de défense et de sécurité sanitaires.

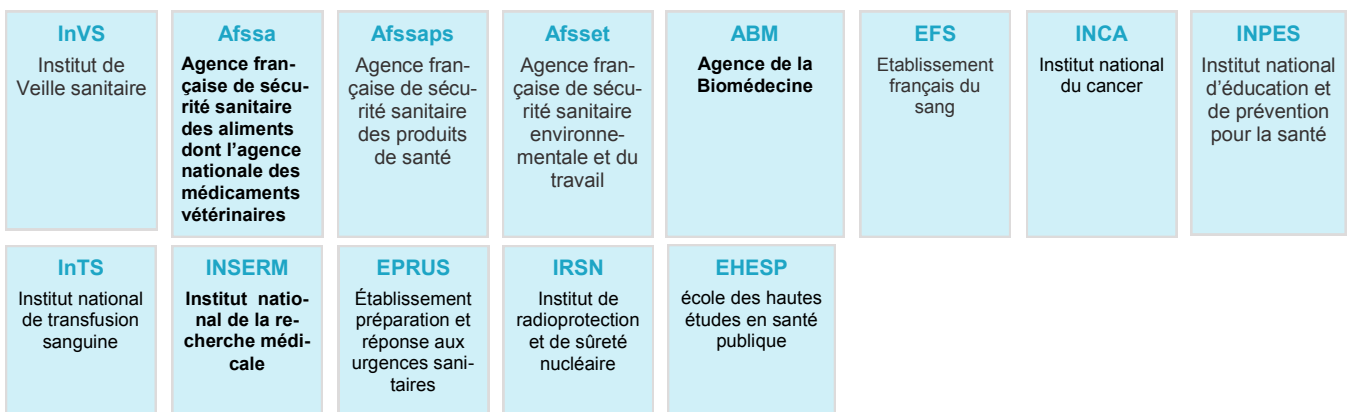
A retenir

- ▶ **La DHOS a désormais pleine compétence sur le champ des professions de santé ;** (démographie sanitaire, Ordres, déontologie, formation)
- ▶ **La DGS est responsable de la préparation et de la réponse aux urgences sanitaires, y compris dans le contexte du système de soins. Cette compétence s'étendant au domaine des menaces sanitaires de type NRBC, en lien avec le service du Haut Fonctionnaire de Défense et de Sécurité du ministère chargé de la santé.**

Le nouvel organigramme



Principaux organismes publics et agences intervenant dans le champs des missions de la DGS



Les nouvelles structures

> Un nouveau système de gouvernance fondé sur :

Le renforcement et la simplification du processus de décision au niveau de la direction

Le raccourcissement de la ligne hiérarchique pour améliorer la qualité globale et la sécurité des « produits »

Le renforcement de la responsabilité et de l'autonomie des sous directions.

Ainsi la nouvelle organisation de la DGS met en place une direction générale « binomique » avec la création d'un poste de **directeur général adjoint**.

Le Directeur général de la santé (et délégué interministériel à la lutte contre la grippe aviaire ?) :

- définit les orientations politiques ;
- Contribue à défendre la position française sur les questions de santé publique et de sécurité sanitaire au sein des instances européennes et internationales ;
- Veille au développement de l'approche prospective des enjeux de santé publique ;
- assure la communication du ministère de la santé dans le domaine de la santé publique.

Le Directeur général adjoint (DGA) assiste le Directeur général sur toutes ses missions, supervise le déploiement des politiques, les aspects opérationnels et la gestion interne.

Le Secrétaire général (SG) fait partie de l'équipe de direction (générale). Il a notamment en charge l'ensemble des fonctions de soutien visant à fournir aux sous-directions les ressources et les appuis méthodologiques nécessaires à leur action. Il est le garant de l'efficacité des fonctions transversales.

Il est secondé par un **Secrétaire général adjoint (SGA)**.

> Cinq structures opérationnelles

Les sous-directions et le Département des urgences sanitaires (DéUS), structures directement rattachées à la direction générale, sont des unités opérationnelles **remplissant chacune des fonctions de direction, de support, et de production** (textes législatifs et réglementaires, plans de santé publique). Dans de nombreux domaines, le lien avec la DHOS est étroit.

Ces structures répondent à un certain nombre de choix stratégiques :

- Généralisation de la prévention ;
- Regroupement des moyens concernant le risque infectieux ;
- Choix d'une approche globale des questions de santé publique ;
- Amélioration de la cohérence et de la lisibilité ;
- Développement du métier de responsable de la gestion des urgences sanitaires.

↘ La sous-direction **Politique des pratiques et des produits de santé (PP)**

Elle contribue à la définition et à la mise en oeuvre des politiques visant à l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins, des pratiques professionnelles, des recherches biomédicales, des produits de santé et des produits et éléments du corps humain.

- = la sous-direction **Politique des produits de santé (SD3)**
- + la **qualité des pratiques (SD2)**
- + les **recherches biomédicales (SD1)**

↘ La sous-direction **Promotion de la santé, prévention des maladies chroniques (MC)**

Elle élabore les politiques de promotion de la santé des populations et de prévention des cancers et maladies chroniques.

- = la sous direction **Santé et Société (SD6)**
- + les **cancers, maladies chroniques, maladies rares, maladies liées au vieillissement, qualité de vie (déficits et handicaps, accompagnement de fin de vie) (SD5)**
- + la **périnatalité et santé bucco-dentaire (SD2)**
- la **lutte contre le VIH et IST (SD6)**

↘ La sous-direction **Risques infectieux (RI)**

Elle élabore la politique de prévention et de gestion des risques liés aux maladies infectieuses ou aux pratiques de soins et participe à sa mise en œuvre.

- = la sous-direction **Pathologies et santé (SD5)** avec un champ étendu à l'ensemble des risques infectieux
- + la **lutte contre le VIH/SIDA et les IST (SD6)** pour favoriser une approche globale de la problématique VIH en intégrant mieux son volet médical
- + les **risques liés aux soins et sécurité des patients (SD2)**
- **Cancers, maladies chroniques, maladies rares, etc.**

↘ La sous-direction **Prévention des risques liés à l'environnement et à l'alimentation (EA)**

Elle conduit la politique de prévention des risques liés aux milieux de vie et à l'alimentation et contribue à la gestion de ces risques.

- = la sous-direction **Gestion des risques des milieux (SD7)**
- + le **domaine de la nutrition (SD5)** pour privilégier une approche globale sur l'alimentation en tant que facteur de santé mais aussi de risque
- + les **accidents de la route (SD6)** dans une logique de regroupement des accidents de la vie courante

↘ **Le département des urgences sanitaires (DéUS)**

Le nouveau département des urgences sanitaires aux compétences élargies (au système de soins et à la réception des alertes sociales) va permettre à la DGS d'améliorer la gestion des situations d'urgence sanitaire et de se préparer aux menaces de grande ampleur. Le DéUS devient le point d'entrée unique de l'ensemble des alertes pour le compte des ministères sociaux. Il intègre des fonctions similaires conduites à l'échelle DHOS et au sein du service du HFDS, il a été désigné également comme le point focal du règlement sanitaire international.

> Une structure fonctionnelle : le secrétariat général

Il a en charge par délégation du Directeur général, l'ensemble des fonctions managériales et support, qui ne sont pas conservées par la direction générale il est structuré en division et missions exerçant leurs compétences dans les domaines suivants :

la presque totalité des sous-directions SD1 et SD4

des missions assurées par SD2 (assurance maladie) + SD6 (politique territoriale) + SD7 (systèmes d'information)

↘ **La mission du contrôle de gestion (MCG)**

- Appui du pilotage et du contrôle de gestion ;

↘ **La mission du système d'information (MSI)**

- réflexion stratégique et suivi opérationnel des projets en matière de systèmes d'information ;

↘ **La mission du système d'agences (MSA)**

- pilotage stratégique et tutelle administrative et financière des établissements publics et organismes relevant des programmes dont la DGS a la responsabilité ;

↘ **La division déploiement des politiques de santé (DP)**

déploiement des politiques de santé :

- coordination des travaux relatifs à la mise en œuvre de la politique de santé publique et des relations avec les services déconcentrés, le secteur associatif, la DSS et l'assurance maladie... ;

↘ **La division ressources humaines et contrôles internes (DR)**

gestion des ressources :

- animation de la politique de ressources humaines,
- gestion de la logistique interne,
- préparation et exécution des lois de finances,
- contrôle interne relatif aux fonctions budgétaires et comptables ;

↘ **La division droits, éthique et appui juridique (DI)**

appui juridique :

- Coordination, appui et qualité juridique
- Droit communautaire et international
- Contentieux et indemnisation
- Éthique et droits des usagers
- Marchés publique

> Quatre structures d'appui stratégique rattachées à la direction générale

↳ **La mission de l'analyse stratégique, de la prospective, de la recherche et de l'appui scientifique (MASPRAS)**

Elle a pour mission :

- de développer une fonction d'analyse stratégique en se fondant sur une approche prospective des enjeux de santé publique et des risques sanitaires ;
- d'apporter un appui scientifique en ce qui concerne l'expertise ;
- de coordonner les besoins de recherche de la Direction et d'assurer l'interface avec la direction de la recherche des études, des évaluations et des statistiques, le Ministère de la recherche et les organismes concernés (INSERM, ANR) ;
- d'assurer les fonctions de secrétariat général du Haut Conseil de Santé Publique.

≡ la Cellule d'appui scientifique (CAS)

+ Le directeur de projet animation et développement du programme veille et sécurité sanitaire

+ La recherche en santé publique et observation des données en santé (SD1 + CAEI)

↳ **La mission de la qualité et du management (MQM)**

Cette nouvelle structure est chargée :

- d'assister la direction générale dans le pilotage de son plan stratégique ;
- de proposer et conduire les politiques de progrès de la direction générale de la santé ;
- d'assurer la maintenance de l'organisation ;
- d'améliorer et de développer une culture managériale ;
- de mettre en place et développer une démarche qualité.

↳ **La mission des affaires européennes et internationales (MAEI)**

Cette structure est chargée de :

d'assurer et de promouvoir la prise en compte de la dimension européenne et internationale dans les activités de la direction.

En collaboration avec les services de la direction concernés :

Élaborer des projets de position françaises relatifs aux thématiques d'actualité européenne et internationale relevant du champ de compétence de la DGS;

contribuer à la définition de la position française et à l'élaboration des textes au sein des instances communautaires et internationales.

≡ la Cellule des affaires européennes et internationales (CAEI)

↳ **La mission de l'information et de la communication (MICOM)**

Elle assure :

- la communication interne (agents de la direction et services déconcentrés) ;
- la communication externe (relations presse, éditions, dossiers Internet et tout dossier dans les domaines de compétence de la DGS) à destination du public et des partenaires;
- la communication dans le cadre de la gestion des situations d'urgence ou de crise sanitaire, en particuliers vers les professionnels de santé.

≡ la Cellule communication (CCOM)

+ La communication interne (SD4)

